

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 juillet 2016 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10844-07-16**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Projet de cour municipale commune avec la MRC de la Côte-de-Beaupré
 - 5.3 Vente de terrain à Frédérique Cauchon et Christopher Guay
 - 5.4 Contrats caméras firme Promotek Canada Inc.
 - 5.5 Étude de faisabilité – programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au Gaz R-12 ou R-22 aréna et centres de curling.
 - 5.6 Entente – évacuation HLM et résidence des Patriotes
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement no. VC-415-16-8 – modifiant certaines dispositions du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2016
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2016
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10845-07-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10846-07-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|----------|
| • Sclérose en Plaques de Charlevoix
<i>Aide financière (tournoi de golf 2016)</i> | 100 \$ |
| • La Garde Paroissiale de Clermont
<i>Aide financière souper du 60^e anniversaire</i> | 125 \$ |
| • C.P.A. Les Carrousels de Clermont Inc.
<i>Achat d'un harnais</i> | 200 \$ |
| • Le Grand défi Pierre Lavoie
<i>Équipe Épicure</i> | 100 \$ |
| • Festival des pompiers 2016
<i>Aide financière</i> | 1 200 \$ |

**5.2 PROJET DE COUR MUNICIPALE COMMUNE AVEC LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
RÉSOLUTION NO. 10847-07-16**

ATTENDU QU'une cour municipale commune a pour objectif d'assurer une justice de proximité sur le territoire d'une municipalité régionale de comté et de favoriser ainsi l'accès à la justice pour les citoyens;

ATTENDU QU'une cour municipale commune peut être établie par une municipalité régionale de comté bénéficiant d'une délégation de pouvoir de municipalités locales, pourvu que leurs territoires soient situés dans celui d'une même municipalité régionale de comté;

ATTENDU QU'actuellement, les frais juridiques que nous engageons pour les infractions impayées sont exorbitants;

ATTENDU QU'une cour municipale nous permettrait d'appliquer plus rigoureusement nos règlements;

ATTENDU QU'une cour municipale commune peut aussi être établie par des municipalités régionales de comté, pourvu que leurs territoires soient limitrophes;

ATTENDU QUE la mise en place d'une cour municipale commune aurait peu d'effets négatifs pour la viabilité du Palais de Justice de La Malbaie, compte tenu que les infractions au Code de la sécurité routière émises par la Sûreté du Québec seraient toujours traitées au dit Palais de Justice;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré a déjà une cour municipale commune;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

ATTENDU QUE celle-ci a déjà une entente avec la MRC de Charlevoix et que cette cour municipale commune s'est déplacée à Baie-Saint-Paul pour traiter des dossiers de ladite MRC;

ATTENDU QUE les villes de Clermont et de La Malbaie doivent actuellement avoir recours à la Cour supérieure pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes et que celles-ci pourraient se prévaloir des services de la cour municipale commune le cas échéant;

ATTENDU QUE ce sont nos procureurs, soit Morency Société d'avocats, qui sont les procureurs de la MRC Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont souhaite que la MRC de Charlevoix-Est adhère à l'entente intermunicipale portant sur la création et l'établissement de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande à la MRC de Charlevoix-Est d'adhérer à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré considérant les énoncés précités.

5.3 VENTE DE TERRAIN À FRÉDÉRIQUE CAUCHON ET CHRISTOPHER GUAY RÉSOLUTION NO. 10848-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Frédérique Cauchon et monsieur Christopher Guay, adresse postale 20 Côte Saint-Antoine, La Malbaie, Québec, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 713 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 671,9 mètres carrés, pour un coût total de 14 291,56 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 8 juillet 2016.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Frédérique Cauchon et monsieur Christopher Guay, 20 Côte Saint-Antoine, La Malbaie (Québec) G5A 1H3 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

5.4 CONTRATS CAMÉRAS FIRME PROMOTEK CANADA INC. RÉSOLUTION NO. 10849-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer le renouvellement du contrat de service pour la production de rapports ainsi que du contrat de service de maintenance des caméras avec la firme Promotek Canada Inc. concernant les systèmes de caméras Soltek III.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Isabelle Martin, Promotek Canada, 755 route Deschenes, Maria, Québec G0C 1Y0.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

5.5 ÉTUDE DE FAISABILITÉ – PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AU GAZ R-12 OU R-22 ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING RÉSOLUTION NO. 10850-07-16

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling;

ATTENDU QUE pour ce faire une étude de faisabilité en mécanique-électricité doit être réalisée;

ATTENDU QUE la firme WSP a fait parvenir à la Ville de Clermont une offre de service conforme aux besoins du programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY la Ville de Clermont accepte l'offre de services présentée par la firme WSP Canada Inc. en date du 6 juillet 2016, au montant de 7 950 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P1-2016-07-11.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer l'acceptation de l'offre de services présentée.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Luc Simard, ingénieur, Directeur Centre d'excellence en réfrigération, WSP Canada Inc., 1600 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3H 1P9.

5.6 ENTENTE – ÉVACUATION HLM ET RÉSIDENCE DES PATRIOTES RÉSOLUTION NO. 10851-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer une entente avec l'Office Municipal d'Habitation de Clermont Inc. ainsi qu'avec la Corporation des Patriotes de Clermont Inc. concernant l'autorisation de déplacer les résidents dans la salle de l'Hôtel de Ville de Clermont, dans l'éventualité d'une évacuation d'urgence des résidents et portant les numéros de pièces P2-2016-07-11 et P3-2016-07-11.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-415-16-8 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 10852-07-16

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-16-8 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-415-16-8 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le treizième jour du mois de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-16-8 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2016 RÉSOLUTION NO. 10853-07-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de juin 2016 au montant 226 623,30 \$ ainsi que le versement des salaires de juin 2016 au montant de 73 008,95 \$ et portant le numéro de pièce P4-2016-07-11.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2016 RÉSOLUTION NO. 10854-07-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 181 778.85 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2016-07-2105 et portant le numéro de pièce P4-2016-07-11.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-07-2105

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION NO. 10855-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 10.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale